

**MAIRIE DE
LARGEASSE**

DEUX –SEVRES

Tel 05.49.72.02.10

mairie.largeasse@orange.fr

EXTRAIT DU REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux,

Le jeudi vingt-trois juin à vingt heures trente

Le Conseil Municipal de la Commune de LARGEASSE

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la Présidence de M. Jean-Jacques GROLLEAU, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : le 16/06/2022

PRESENTS : Jean-Jacques GROLLEAU, Christelle BODIN, Thomas MICHONNEAU, Cécile SAUVETRE, Dominique BAUDOUIN, Julien BONNET, Myriam COUTANCEAU, Déborah DUBUIS, Benoit GOUBAND, David JARRY, Guy NOGRET, Alexandre RAMBAUD.

Absents excusés : Karine BOISSONNEAU, Olivier LARMANJAT, Benoit LOISEAU

Mme Myriam COUTANCEAU a été élue secrétaire de séance.

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 12

Objet :

**TARIFS CANTINE
2022-2023**

N° 2022-041

Tarifs cantine

M le Maire informe le conseil municipal que le prix du repas de cantine est actuellement de 3,05€.

Il propose pour la rentrée 2022/2023 un repas à 3,20€.

Après avoir entendu le Maire, le Conseil Municipal vote, à l'unanimité le prix du repas à 3,20€ à compter du 1er septembre 2022.

Considérant l'exposé qui précède, Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les décisions et signer tous les documents nécessaires à la réalisation de l'opération

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
Ou Sous-préfecture
Le :

Publié ou Notifié
Le

LARGEASSE, le 27 juin 2022
Le Maire, Jean-Jacques GROLLEAU



REÇU EN PREFECTURE

le 13/07/2022

Application agréée E-legalite.com